

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	26 novembre 2024
Numéro	24.422	Heure	9h16

Auteur-e(-s) : Barbara Blanc

Titre : Économie circulaire du verre

Contenu :

Depuis la fermeture de Vetropack à Saint-Prex (VD), le verre à recycler n'est plus traité en Suisse. Des projets visant à promouvoir l'économie circulaire du verre sont en cours en Romandie, notamment [Ca Vaud l'retour](#) et [Bottle Back](#).

Le Conseil d'État peut-il nous dire si un tel projet, associant par exemple des producteurs neuchâtelois de vins/bières et la laverie du Val-de-Ruz, est en cours dans le canton de Neuchâtel ? Ou s'il est prévu que le canton se joigne à un autre projet romand ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Barbara Blanc

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Clarence Chollet	Diane Skartsounis
Christine Ammann Tschopp	Patrick Erard	Nicolas de Pury
Emile Blant	Marina Schneeberger	Marc Fatton
Daniel Sigg	Yves Pessina	François Perret
Monique Erard	Jean-Marie Rotzer	

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 janvier 2025

La disparition de Vetropack, la seule fabrique de bouteilles en Suisse, impacte malheureusement le traitement du verre recyclable, mais également l'approvisionnement en bouteilles neuves pour le marché suisse. Ce constat parle pour une augmentation de la réutilisation des bouteilles de boisson en verre, ramenées par le ou la consommateur-trice à son fournisseur ou à un mandataire en charge de les laver et de les redistribuer auprès des producteur-trice-s, en particulier des viticulteur-trice-s.

Le système de collecte et lavage de bouteilles de vin dans un objectif de réutilisation par les viticulteur-trice-s mis en place dans le canton de Vaud se développe à un niveau local. De plus, l'entreprise Pro Uva offre également cette prestation à ses client-e-s en Suisse. La branche de la viti-viniculture neuchâteloise utilise déjà cette prestation et a d'ailleurs été approchée à ce sujet pour encore développer le lavage du verre des bouteilles de vin.

Aussi, les consommateur-trice-s ont également un rôle à jouer, puisqu'ils et elles peuvent contribuer à l'extension de la région concernée par de tels systèmes, indépendamment des frontières cantonales, pour autant qu'ils et elles rapportent les bouteilles vides à leurs fournisseurs. À l'heure actuelle, il n'existe pas de tel système pour une large palette de flaconnage sur le canton de Neuchâtel, mais la réflexion pourrait être menée par les branches viticole et brassicole afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet.

En effet, ces systèmes présentent certaines contraintes techniques, comme la limitation de la forme/contenance des bouteilles entrant dans la chaîne de lavage, et des exigences en matière d'hygiène qui complexifient leur réalisation et en augmentent le coût. Les viticulteur-trice-s neuchâtelois-e-s utilisent pour la plupart la bouteille neuchâteloise (de 75 cl) qui ne correspond pas à la forme de la bouteille vaudoise (de 70 cl ou 75 cl) et qui, dès lors, ne peut pas être traitée dans un système comme « Bottle Back », un des systèmes de lavage vaudois. Les viticulteur-trice-s neuchâtelois-e-s ne sont pas prêt-e-s à abandonner cette bouteille typique qui constitue également un élément de leur marketing.

Quant à la mise en œuvre d'une installation de lavage de bouteilles dans le canton, elle requiert de pouvoir en traiter une quantité importante, afin d'assurer sa viabilité économique. Cela implique une large participation des viticulteur-trice-s, brasseur-se-s neuchâtelois-e-s, de leurs client-e-s et l'intérêt d'un-e entrepreneur-e pour réaliser un tel projet. La laverie du Val-de-Ruz est, en l'état, prévue pour laver la vaisselle réutilisable des manifestations et non pas les bouteilles.

S'agissant d'une activité économique, le Conseil d'État est d'avis que sa mise en œuvre concerne prioritairement les acteur-trice-s de la branche. Il serait par contre favorable à évaluer un appui financier temporaire à un projet de renforcement du

lavage du verre – dans le cadre du Plan climat 2 – pour autant que la profession soutienne cette démarche et que la durabilité énergétique soit démontrée.